



SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN JANVIER 2020

À la fin janvier, 6'505 chômeurs étaient inscrits auprès des Offices régionaux de placement (ORP), soit 195 de moins que le mois dernier. Le taux de chômage a reculé de 0.1 point à 3.6%.

Le chômage a légèrement reculé dans le Haut-Valais et le Valais Central et il est resté stable dans le Bas-Valais.

La bonne tenue de l'économie cantonale cette dernière année est confirmée par la baisse de 8% du nombre de chômeurs par rapport à l'année dernière.

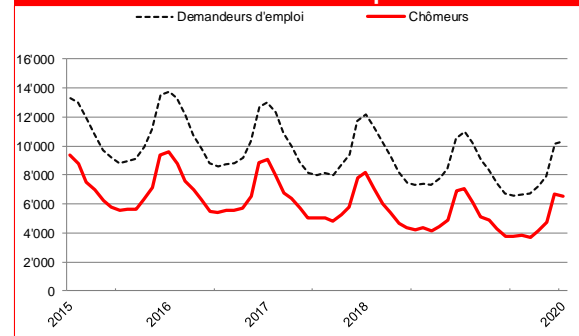
Les prévisions économiques pour l'année 2020 sont plutôt favorables tant sur le plan de la Confédération que sur le plan cantonal.

10 février 2020

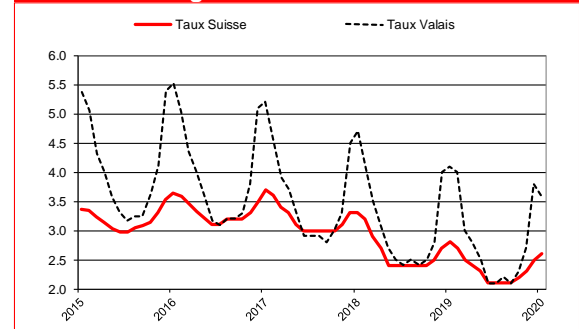
Chômage janvier 2020

	Taux	Chômeurs	
Valais	3.6%	6'505	↘
Haut-Valais	1.4%	583	↘
Valais central	4.4%	3'089	↘
Bas-Valais	4.3%	2'831	↔

Chômeurs et demandeurs d'emploi



Taux de chômage Suisse-Valais

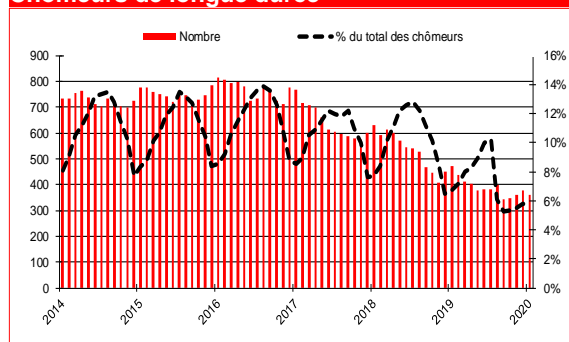
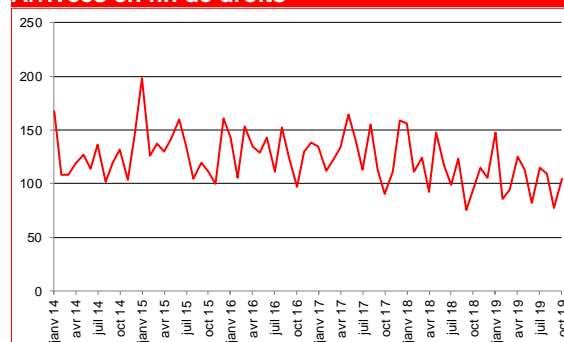


Chômage par régions

	Taux de chômage			Chômeurs		
	Janv. 2020	variation mensuelle	variation annuelle	Janv. 2020	variation mensuelle	variation annuelle
Suisse	2.6	0.1	-0.2	121'018	3'741	-2'944
Valais	3.6	-0.2	-0.4	6'505	-195	-565
Haut-Valais	1.4	-0.1	0.0	583	-70	-3
Valais Central	4.4	-0.2	-0.3	3'089	-126	-219
Bas-Valais	4.3	0.0	-0.5	2'831	0	-340
RAV Oberwallis	1.3	0.1	-0.1	581	-69	-7
ORP Sierre	3.9	0.7	-0.2	886	-86	-54
ORP Sion	4.7	1.5	-0.3	2'204	-40	-163
ORP Martigny	5.1	1.9	-0.8	1'643	15	-355
ORP Monthey-St.-Maurice	3.6	0.7	0.2	1'187	-15	11

Contact

Christophe Juilland, Responsable de l'Observatoire valaisan de l'emploi (OVE), entre 11h00 et 11h30.
Tél. 027 606 72 99

Chômeurs de longue durée**Arrivées en fin de droits****Profil des chômeurs**

	Chômeurs			Taux de chômage		
	Janv. 2020	variation mensuelle	variation annuelle	Janv. 2020	variation mensuelle	variation annuelle
15-24 ans	690	27	-127	3.4	0.1	-0.6
25-49 ans	3'891	-208	-346	3.8	-0.2	-0.3
50-64 ans	1'920	-18	-93	3.7	0.0	-0.2
Hommes	4'440	-134	-497	4.6	-0.1	-0.5
Femmes	2'065	-61	-68	2.6	0.0	0.0
Suisses	2'788	-70	-236	2.1	-0.1	-0.2
Etrangers	3'717	-125	-329	8.0	-0.3	-0.7
Au chômage depuis 1-6 mois	5'373	-146	-401			
Au chômage depuis 6-12 mois	772	-31	-52			
Au chômage depuis plus de 12 mois (longue durée)	360	-18	-112			

Chômage par activités économiques

	Janvier 2020					
	Effectifs	Part en %	Variation mensuelle		Variation annuelle	
			Absolute	Relative en %	Absolute	Relative en %
Activités saisonnières						
Construction	2194	34	-41	-1.8	-422	-16.1
Hôtellerie, restauration	462	7	-34	-6.9	-63	-12.0
Agriculture, sylviculture	316	5	-33	-9.5	12	3.9
Activités non saisonnières						
Industrie	701	11	-3	-0.4	31	4.6
Commerce; entretien et réparation d'automobiles	809	12	17	2.1	-66	-7.5
Transports	165	3	-14	-7.8	-20	-10.8
Information et communication	70	1	-12	-14.6	-10	-12.5
Activités spécialisées, scientifiques, immobilières et financières	443	7	-44	-9.0	-3	-0.7
Activités de service administratif et de soutien	391	6	-34	-8.0	54	16.0
Administration publique, assurances sociales et enseignement	271	4	-7	-2.5	-28	-9.4
Santé et action sociale	410	6	20	5.1	37	9.9
Activités créatives, artistiques et de spectacle	70	1	-2	-2.8	-9	-11.4
Autres professions	203	3	-8	-3.8	-78	-27.8

Taux de chômage : Depuis le 1er janvier 2017, le taux de chômage est calculé sur le recensement de la population active issue de la mise en commun de données recueillies sur 3 ans (2015-2017) par l'Office fédéral de statistique (OFS). Le Valais compte une population active de 178'499 personnes.

Chômeurs : Personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement, peu importe qu'elles touchent, ou non, une indemnité de chômage.

Demandeurs d'emploi : Tous les demandeurs d'emploi, chômeurs et non-chômeurs, inscrits aux ORP et cherchant un emploi.

Chômeurs de longue durée : Personnes inscrites au chômage depuis plus d'une année

Chômeurs en fin de droit : chômeurs qui ont épuisé leur droit maximum aux indemnités journalières ou dont le droit aux indemnités journalières s'est éteint à l'expiration du délai-cadre de deux ans sans qu'il n'ait pu ouvrir un nouveau délai-cadre d'indemnisation.